



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juin 2025
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2025

10-13 juin 2025

Point 13 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2024 ([E/ICEF/2025/21](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2025/22](#)) ;
2. *Se félicite* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie s'agissant de promouvoir et d'asseoir une tradition de respect de la déontologie à l'UNICEF ;
3. *Redit* l'importance de garantir la pleine indépendance du Bureau de la déontologie ainsi que son accès direct au Conseil d'administration, et encourage la direction de l'UNICEF à assurer le financement adéquat et durable de ce Bureau et à le doter d'un personnel suffisant.

